

Nouvelle loi agricole : encore un rendez-vous manqué pour le renouvellement agricole

Communiqué de presse

À Paris, le 18 Mai 2026

Alors que l'Assemblée nationale entame l'examen de la loi dite « d'urgence agricole », SOL dénonce un texte qui passe à côté de la véritable urgence : créer les conditions d'un renouvellement des générations agricoles en favorisant les pratiques agroécologiques. Pendant ce temps, pour trois agriculteur-rices qui partent à la retraite, seulement deux s'installent.

Un projet de loi qui ne traite pas les vraies urgences

« Pour rester souverain, il faut que les projets sortent de terre et nous avons encore trop de freins » (Annie Genevard lors d'un déplacement dans l'Allier, avril 2026).

SOL ne peut que souscrire à cette affirmation et attendait donc des mesures qui facilitent l'installation des nouveaux profils d'agriculteur-rices, assurent la reprise des milliers de fermes à transmettre dans les années à venir, et renforcent l'attractivité des métiers agricoles. Une nouvelle fois, ses espoirs ont été déçus.

« D'ici 2030, la moitié des agriculteurs pourront prendre leur retraite. En l'absence de réaction concrète, nous nous éloignons chaque jour de l'objectif de 500 000 agriculteur.rices en 2035 fixé dans la LOSARGA. C'est pourtant la condition minimale pour garantir la souveraineté alimentaire¹ de la France » Clotilde Bato, DG de SOL

L'amélioration des conditions de vie des agriculteur-rices et l'objectif de renouvellement agricole n'ont à nouveau été que des prétextes pour justifier des mesures servant les intérêts du système agro-industriel. Le texte ignore encore une fois la réalité et les besoins des paysan-nés et futur-es paysan-nés tourné-es vers le développement de systèmes alimentaires locaux, viables et durables. **Ce sont pourtant d'eux dont la société française a besoin pour se nourrir.**

¹ Considérant la notion de souveraineté alimentaire telle que définie par l'UNDROP dans sa déclaration pour le droit des paysans.

Ne nous trompons pas sur les freins réels à l'activité

« Ce ne sont pas les normes environnementales qui bloquent le développement de projets agricoles. Ce sont des décennies de politiques agricoles, au service d'intérêts économiques spécifiques, qui précarisent les paysan·nes, favorisent des systèmes destructeurs pour l'environnement et éloignent les consommateur·rices d'une alimentation saine et diversifiée. » Jacques Godard, paysan et co-président de SOL

Depuis plus de 10 ans, SOL accompagne des paysan·nes et futur·es paysan·nes engagé·es dans cette voie. **Ce ne sont ni les règles sur le stockage de l'eau, ni le droit applicable aux zones humides qui complexifient leurs installations ou bloquent leur activité.**

En réalité, les freins sont ailleurs : accès au foncier et aux financements, formations inadaptées, pas ou peu de soutien économique aux pratiques agroécologiques, concurrence déloyale face aux produits issus de systèmes industriels dont les coûts sociaux et environnementaux sont externalisés... Pourtant, aucun de ces sujets n'a véritablement été mis à l'agenda des derniers textes agricoles.

Face à l'urgence, ne cédon·s pas à nouveau aux sirènes de l'agro-industrie

Ce projet de loi peut être l'opportunité pour les parlementaires de prendre dès maintenant certaines décisions nécessaires pour l'agriculture, notamment concernant la protection du revenu des agriculteur·rices. Néanmoins, **nous appelons nos représentant·es à résister face aux pressions et manœuvres de l'agro-industrie et ses alliés**, et à ne pas laisser passer des mesures qui ne répondront pas aux urgences réelles du secteur.

La vraie urgence, c'est la co-construction de politiques agricoles attractives pour les futur·es paysan·nes, adaptées à la diversité des projets, et tournées vers la transition écologique.

→ Pour plus d'information, [Voir nos propositions](#)